

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2018

INTERDICTION VIOLENCES ÉDUCATIVES - (N° 1414)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 31

présenté par

Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, Mme Buffet,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Wulfranc et M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.